



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF - SAISON 2022/2023

Fédération Sportive et Gymnique du Travail, 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex
Secrétariat GAM/GAF/GR : 01 49 42 23 64 (Fax : 01 49 42 23 60) - gymgr@fsgt.org
www.fsgt.org

SOMMAIRE

COMMUNICATION	3
1.1 Commission Fédérale de Gymnastique / GR Fsgt	3
1.1.1 COORDINATION DE LA COMMISSION FÉDÉRALE	3
1.1.2 COMMISSION TECHNIQUE GAM	3
1.1.3 COMMISSION TECHNIQUE GAF	3
1.1.4 COMMISSION TECHNIQUE GR	3
1.2 Relations Centre Fédéral	3
1.3 Sites Internet	3
FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE GYM/ GR	4
BUT ET RAISON DU CODE DE POINTAGE FSGT	5
ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX	6
4.1 Calendrier des Championnats Fédéraux 2022 - 2023	6
4.2 Les catégories d'âges	7
Se référer au règlement technique de chaque discipline : GAM – GAF et GR – GE	7
4.3 Tarifs de participation aux Championnats Fédéraux	7
4.4 Championnats Départementaux	7
4.5 Championnats de Zones	7
4.6 Championnats Fédéraux	8
4.7 Cahier des charges d'organisation des Championnats Fédéraux	8
4.8 Candidatures à l'organisation des Championnats Fédéraux	8
TENUES, EQUIPEMENTS, CÉRÉMONIAL, LICENCE, JUGES	9
PROGRAMMES DE ZONES	10
QUALIFICATIONS, ENGAGEMENTS ET FORFAITS	11
PROGRAMME INTERNATIONAL	12
8.1 Définition	12
8.2 Extrait du règlement CSIT	12
STAGE FÉDÉRAL	12
ANNEXE	13
10.1 Fiche de candidature d'organisation de compétition fédérale pour les finales 2023,2024,2025...	13
CRITÈRES FÉDÉRAUX DE SÉLECTION INTERNATIONALES FSGT	14
CRITERES SPECIFIQUES CFA GYM GR DES SÉLECTIONS INTERNATIONALES	14

1. COMMUNICATION

1.1 Commission Fédérale de Gymnastique / GR Fsgt

1.1.1 COORDINATION DE LA COMMISSION FÉDÉRALE

COORDONNATEUR CFA	BUREAU Claude	Claude.bureau22@gmail.com	06 83 88 64 21
TRÉSORIÈRE	BIANCOTTO Marlène	mbiancotto13@free.fr	06.11.34.57.71
INTERNATIONAL	KLEEMANN Annie	bam.klee@wanadoo.fr	03 88 66 62 44 06 03 61 25 46
	VACHAUD Alix	alix.vachaud@gmail.com	
RÉFÉRENT FORMATION	VALLET Philippe	philippevallet58@sfr.fr	06 41 77 62 59

1.1.2 COMMISSION TECHNIQUE GAM

TECHNIQUE GAM	BUREAU Nicolas	nico.buroskovic@gmail.com	06.22.80.10.05
ASSOCIÉ	BOTTARO Anthony	alfa_1389@hotmail.com	06.46.15.43.56
JUGES GAM			

1.1.3 COMMISSION TECHNIQUE GAF

TECHNIQUE GAF	COLONNA Sandra	sandragym13@yahoo.fr	06.17.99.47.91
ASSOCIEE	BOMBEAU Stéphanie	stephanie.bombeau@gmail.com	06.61.56.19.58
JUGES GAF	BOMBEAU Christine	christinebombeau@sfr.fr	06.76.29.06.18
ASSOCIEE	LALAGUE Marie-Reine	mariereine83@hotmail.fr	06.22.57.62.61
PROGRAMMES	VALLET Philippe	philippevallet58@sfr.fr	06 41 77 62 59

1.1.4 COMMISSION TECHNIQUE GR

TECHNIQUE GR / GE	MENSE Amandine	amandinemense@hotmail.com	06.22.32.30.29
JUGES GR / GE	MAURIN Christelle	cricri-gr@hotmail.fr	06.63.35.13.13
ASSOCIÉES	KLEEMANN Laurence		
	TIARE Cindy	dycin2601@aol.com	06.71.89.32.70

1.2 Relations Centre Fédéral

SECRÉTARIAT CFA	DESVERGNE Aurélia	aurelia.desvergne@fsgt.org	01.49.42.23.64
INTERNATIONAL	FATIER Véronique	veronique.fatier@fsgt.org	01.49.42.23.46
FINANCES CFA	PETITET Antoine	antoine.petitet@fsgt.org	01.49.42.23.26

1.3 Sites Internet

FSGT <https://www.fsgt.org/>
FSGT GYM <https://www.fsgt.org/activites/gym>

2. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE GYM/ GR

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.) est une fédération multisports, créée en 1934 de la réunification des deux organisations sportives existantes à l'époque: la FSGT (Fédération Sportive du Travail) et l'USSGT (Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail), avec pour principale vocation le "sport pour tous". Ses membres s'engagent à développer et à favoriser la pratique du sport à tous les niveaux et dans tous les milieux socioculturels. Ils s'engagent également à favoriser la pratique d'un sport sain dans le respect des règles du fair-play et de la personnalité des sportifs.

La F.S.G.T. est composée des divers organismes départementaux, régionaux et nationaux et Commission Fédérales d'Activités.

Les activités gymniques sont gérées par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, qui est rattachée au Pôle Activités et Culture Sportive (PACS).

Les membres de la CFA Gymnastique sont élus en Assemblée Nationale de son activité.

Se reporter aux statuts et règlements intérieurs de la FSGT.

La Commission Fédérale d'Activités Gymnastique a pour fonction d'organiser et de gérer la pratique de la gymnastique F.S.G.T., d'organiser les différents stages (d'entraînement, de perfectionnement, de formation de cadres, de juges, etc...), les compétitions, les programmes, le budget (dont une partie est propre à la gymnastique). Elle se réunit en séance plénière 3 fois par an. D'autres séances peuvent avoir lieu sur des thèmes précis (au cours des trois réunions planifiées, afin de réduire les coûts). Ses membres, élus par les clubs de gym lors de l'ANA (Assemblée Nationale d'Activités) restent à la disposition de tout licencié tout au long de l'année.

La Commission Fédérale d'Activité Gymnastique fédère et organise la pratique de plusieurs activités sportives et artistiques :

- Gymnastique artistique féminine (GAF)
- Gymnastique artistique masculine (GAM)
- Gymnastique rythmique (GR)

Le Bureau Fédéral d'activité Gymnastique se réunit chaque mois et gère le quotidien des activités gymniques selon les orientations et décisions de la CFA.

Les Comités Départementaux et régionaux sont les organes décentralisés de la fédération. Ces comités gèrent l'ensemble des disciplines présentes dans leur domaine géographique.

Les publics concernés sont multiples et variés, ainsi les plus jeunes (circuits éducatifs,...) côtoient les personnes plus âgées (gymnastique volontaire...), sans oublier une gymnastique au plus haut niveau de notre fédération.

3. BUT ET RAISON DU CODE DE POINTAGE FSGT

Les codes de pointages s'organisent autour des valeurs humaines de la F.S.G.T. : "Amitié, fraternité, égalité, solidarité" et des besoins des sportifs (besoins d'éducation, de santé, de progrès, de convivialité...).

Ils s'inscrivent dans le contexte de la gymnastique en tant qu'activité culturelle, émotionnelle, éducative, et formatrice de la personnalité. Au fil des années, s'est forgée une tradition de la gymnastique F.S.G.T. Cette tradition est la clé de son avenir.

Ils sont issus des codes de la Fédération Internationale de gymnastique (pour certains inspirés des codes FSGT et CSIT précédents) et en gardent le fil conducteur. Cependant, les codes F.I.G. étant à destination de l'élite mondiale de la gymnastique, ils se révèlent souvent inadaptés à la pratique gymnique pour tous, des clubs et de nos gymnastes.

Les codes F.S.G.T. prennent en compte ce décalage entre les niveaux de pratique et permettent à tous, quel que soit l'âge et les compétences, de participer aux différentes compétitions correspondant à leur niveau. Tout en aidant les meilleurs, les codes F.S.G.T. permettent également aux gymnastes les moins expérimentés de se former, d'évoluer, de progresser et de pratiquer avec plaisir la gymnastique.

Pour autant, la gymnastique F.S.G.T. ne se réduit pas à ces codes : elle s'intègre dans une dimension culturelle pour répondre aux besoins et aux attentes de l'ensemble des pratiquants.

Vous pouvez également participer à son enrichissement et à son élaboration à toute période de l'année et pendant sa remise en chantier.

Faites-en bon usage et bonne saison sportive !

4. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX

L'organisation des compétitions doit se faire dans le respect des règles et de l'esprit de la F.S.G.T. Pour toutes les compétitions, un cahier des charges est à la disposition du club ou du comité organisateur.

L'organisation des championnats fédéraux est confiée par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique à un club, une zone ou à un comité après étude des candidatures.

Les départements, les zones et la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique sont, chacun à leur niveau, chargés de désigner un club et un comité d'organisation (C.O.) pour chaque compétition.

4.1 Calendrier des Championnats Fédéraux 2022 - 2023

GAF

Compétition	Date et lieu	Envoi des palmarès de zone	Engagements et Forfaits	Engagements hors délai	Forfaits hors délai
Championnat Individuel	Du 18 au 21 mai 2023	Avant le 02 avril 2023	Engagements : 27 avril 2023 forfaits : 7 mai 2023	Prix doublé maxi 200€	80 €
Championnat par Équipe				Prix doublé	160€

GAM

Compétition	Date et lieu	Envoi des palmarès de zone	Engagements et Forfaits	Engagements hors délai	Forfaits hors délai
Championnat Individuel	Du 18 au 21 mai 2023	Avant le 02 avril 2023	Engagements : 27 avril 2023 forfaits : 3 mai 2023	Prix doublé maxi 200€	80 €
Championnat par Équipe				Prix doublé	160€

GR / GE

Compétition	Date et lieu	Envoi des palmarès de zone	Engagements et Forfaits	Engagements hors délai	Forfaits hors délai
Championnat Individuel et ensemble	19 au 21 mai 2023 Argenteuil	Au plus tard le 20 mars 2023	3 avril 2023	Prix doublé maxi 200€	80 €

4.2 Les catégories d'âges

Se référer au règlement technique de chaque discipline : GAM – GAF et GR – GE

4.3 Tarifs de participation aux Championnats Fédéraux

Cotisation CFA	GAM GAF GR	35 € par club comprenant également le Règlement Administratif 2022-2023. (Obligatoire pour le club participant)
----------------	---------------	--

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX GAM-GAF

Championnat Individuel	GAM	25€ par individuel
	GAF	25€ par individuelle
Championnat Equipe	GAM-GAF	50€ par équipe

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS GR

Individuel BRONZE et ARGENT	10€ par individuel
Individuel OR	12€ par individuel
Duos-Ensembles GR GE	25€ par équipe

FORMATION JUGES

Recyclage : 25 €/ juge	Cours + examen : 50 €/juge	Examen seul : 25 € / juge
------------------------	----------------------------	---------------------------

4.4 Championnats Départementaux

Cette compétition, organisée dans chaque département, a pour but de désigner les équipes ou gymnastes qualifiés vers le championnat de zone.

Les palmarès doivent être envoyés dans la semaine suivant le championnat, au responsable technique et au responsable de zone par mail.

Ces palmarès doivent être envoyés avec le programme informatique officiel fédéral en GAM, en GAF et en GR (avant le 30 janvier 2023 pour la GR).

4.5 Championnats de Zones

Cette compétition est organisée dans chacune des 8 zones de la F.S.G.T. Elle a pour but de qualifier les équipes/ensembles et les individuels aux championnats fédéraux.

Les palmarès de ces championnats devront être impérativement envoyés au responsable technique de chaque discipline par mail, par les responsables de zone, avant le 2 avril 2023 pour les GAF-GAM, avant le 20 mars 2023 pour la GR.

Ils devront impérativement comporter les noms du club, de famille, prénoms, dates de naissance, numéro de licence, catégories des gymnastes et total de points, ainsi que, pour les équipes/ensembles, leur composition et leur numéro. GAM/GAF/GR

Pour le championnat par équipe, les équipes seront orientées pour la finale fédérale dans la division correspondante au résultat du championnat fédéral de l'année précédente et des résultats de zone de l'année en cours.

4.6 Championnats Fédéraux

Il existe 8 championnats fédéraux

- Championnat individuel de Gymnastique Artistique Féminine (GAF)
- Championnat par équipe de Gymnastique Artistique Féminine (GAF)
- Championnat individuel de Gymnastique Artistique Masculine (GAM)
- Championnat par équipe de Gymnastique Artistique Masculine (GAM)
- Championnat individuel de Gymnastique Rythmique (GR)
- Championnat par équipe de Gymnastique Rythmique (GR)

Il est important, pour la convivialité, que les clubs qualifiés participent et soient présents durant toute la durée des championnats (individuels et par équipes) malgré les impératifs du retour.

Les championnats fédéraux GAM-GAF sont ouverts aux fédérations étrangères amies. Un classement « Open » sera effectué pour un titre « open » et un titre « fédéral FSGT »

Les clubs ont également l'obligation de fournir durant toute la durée de la compétition GAM/GAF : un juge par équipe et 1 juge de 2 à 6 gymnastes, puis 2 juges à partir de 7 gymnastes
GR : un juge fédéral par club

Amende en cas de non-respect de ces règles : 400 € par juge manquant

4.7 Cahier des charges d'organisation des Championnats Fédéraux

Le Cahier des charges doit être signé par l'organisateur et le coordonnateur de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique (ou un membre mandaté pour le faire).

Le cahier des charges est joint aux annexes du présent Règlement Administratif

4.8 Candidatures à l'organisation des Championnats Fédéraux

Les clubs souhaitant organiser une manifestation fédérale devront poser leur candidature auprès de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique. Cette candidature doit être déposée au plus tard le 31 août de l'année "n" pour les manifestations de la saison "n+2" (la réunion de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique de début de saison fera le point sur les candidatures reçues et désignera les organisateurs des manifestations fédérales de la saison "n+2").

Les clubs postulant aux organisations fédérales s'engagent à respecter le cahier des charges joint dans ce document. Les candidatures peuvent être motivées par une lettre accompagnant les fiches de candidatures. Un exemple de fiche de candidature est joint en annexe.

Le principe de l'alternance entre les organisations à Paris et en province sera respecté dans la mesure du possible.

5. TENUES, EQUIPEMENTS, CÉRÉMONIAL, LICENCE, JUGES

Les tenues et les équipements des gymnastes et des capitaines d'équipes sont définis par le code FIG en vigueur et par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique (les sokols sombres pour les garçons sont autorisés).

Pour les GAM, les benjamins et les minimes sont autorisés à concourir sur tous les agrès en short (avec ou sans chaussettes)

Un cérémonial simple et amical doit être prévu par le comité d'organisation, pour chaque compétition. Il est destiné à la présentation des équipes (ou individuels) et à la distribution des récompenses aux sportifs. Dans la mesure du possible, il convient de faire appel aux personnalités locales.

La licence F.S.G.T est obligatoire à toute personne (gymnaste, juge, entraîneur...) participant à une compétition, à un stage ou à toute autre manifestation organisée par les instances locales et fédérales. Ces personnes devront être en possession de leur licence pendant ces manifestations. Les responsables des juges ou techniques, ou un responsable de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, contrôlent les licences lors de la manifestation.

Les gymnastes étrangers concourant pour un club FSGT sont autorisés à concourir dans toutes les compétitions organisées par les instances locales ou fédérales de la F.S.G.T. à condition de ne pas être licenciés dans leur pays d'origine et d'être en possession de la licence F.S.G.T. au moment de l'envoi des engagements.

Discipline

Les gymnastes se doivent de respecter les consignes données par le présent règlement et les codes de pointage FSGT et FIG. Les gymnastes doivent faire preuve de rigueur dans leur comportement et attitude sur le plateau (pas d'échauffement torse nu, déplacement en ordre, présentation devant le jury etc...) Toute infraction sera sanctionnée pour comportement indiscipliné (conformément au code FIG) et exclusion possible.

Les entraîneurs doivent avoir un comportement exemplaire et irréprochable. Seuls les entraîneurs ayant un rôle réellement actif sont autorisés à pénétrer sur le plateau de compétition (caméscopes, appareils photo, etc... interdits). Un maximum de deux entraîneurs par équipe est autorisé et un entraîneur par gymnaste pour la finale individuelle. Toute infraction sera sanctionnée pour comportement indiscipliné, conformément au code FIG avec exclusion possible.

Jugement

La tenue officielle est obligatoire pour tous les juges (Blazer bleu marine, pantalon de ville, chemise claire et cravate pour les hommes. Tailleur ou pantalon bleu marine, chemisier blanc pour les femmes).

Les examens de juges sont organisés par les zones où la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, sous la responsabilité des responsables fédéraux des juges.

Pour les recyclages et examens de juges fédéraux, les frais de déplacements et hébergement des formateurs fédéraux sont pris en charge par la CFA.

Les zones faisant appel aux formateurs fédéraux pour des formations prennent en charge leur frais de déplacements et hébergements.

Tarif par participant :

Formation + examen = 50 € - Recyclage seul = 25 € - Examen seul = 25 €

Pour les critères d'accès à l'examen (notamment l'âge) se référer aux brochures techniques de chaque activité.

Les juges sont tenus de respecter en priorité les articles du code F.S.G.T. et ensuite le code F.I.G. notamment pour le jugement et le comportement des juges. La carte de juge est délivrée par le responsable des juges. Elle devra être validée lors de chaque compétition.

Lors des épreuves fédérales, les juges sont appelés à faire fonctionner la journée complète et éventuellement la totalité du championnat, si le championnat a lieu sur plusieurs jours.

Absence de juges: Tout club présentant des gymnastes ou équipes non pourvues du nombre réglementaire de juges pourra accéder à la compétition après avoir versé un droit équivalent à la prise en charge d'un juge fédéral ou de zone remplaçant, soit la somme de 400 euros. Ce montant particulièrement élevé a été décidé pour éviter que certains clubs privilégient le paiement d'une amende au lieu de faire l'effort de fournir un juge. En cas de difficulté pour disposer d'un juge, se mettre en rapport avec la responsable des juges au plus vite.

La présence des juges est obligatoire dès le début de la réunion des juges. En particulier, les clubs ont l'obligation d'envoyer la liste des juges officiant pour eux au responsable au moins 21 jours avant la date de compétition.

Lors des finales fédérales, le corps des juges experts sera convoqué par les responsables des juges, parmi les juges fédéraux et C.S.I.T.

Le fonctionnement du jury se fait suivant l'organisation prévue par le code F.I.G. en cours. Pour chaque agrès, les juges sont sous la responsabilité du juge arbitre de chaque agrès.

Sont admis en compétition, sans amende la première année, les nouveaux clubs dans l'activité (GAM-GAF-GR) ne pouvant fournir de juge. Pendant ce délai, ils se doivent de former des juges.

Les juges F.F.G. peuvent officier aux championnats fédéraux après accord des responsables des juges et doivent participer à la réunion des juges.

Chaque juge devra suivre un recyclage FSGT obligatoire à chaque changement de règlement technique. Lors de ces recyclages, un examen pourra être organisé pour les juges diplômés uniquement FFG (mais licenciés FSGT) désirant être juge FSGT. Ces recyclages seront organisés au niveau des zones avec présence d'un responsable fédéral pour valider le recyclage.

Chaque juge doit être en possession de sa licence FSGT lors des recyclages, cours, compétition. Des règles propres à chaque discipline concernant les juges sont énoncées dans les règlements techniques de chaque discipline (GAM/GAF/GR)

6. PROGRAMMES DE ZONES

La F.S.G.T., par l'intermédiaire de ses instances régionales (les Zones) a mis en place des programmes éducatifs afin de permettre aux jeunes gymnastes débutants de participer à des compétitions à leur niveau.

Ces programmes s'insèrent dans l'esprit F.S.G.T et sont organisés à l'échelle locale ou zone.

Il est important que les entraîneurs et les clubs s'investissent dans ces filières et leur enrichissement.

Ces programmes peuvent également servir de base à une progression dans l'apprentissage de la difficulté.

La commission Fédérale d'Activité propose des exemples de programmes de zone « palier » vers le programme fédéral. Ces programmes sont disponibles sur site internet.

7. QUALIFICATIONS, ENGAGEMENTS ET FORFAITS

Les responsables techniques de chaque discipline réceptionnent les palmarès de zone (envoyés par leurs responsables), préparent les sélections selon les règles établies en Commission Fédérale d'Activité, vérifient et valident les sélections et les organigrammes.

Les organigrammes sont établis par le bureau fédéral de la CFA et diffusés aux clubs (courrier, e-mail, site Internet).

Tous les gymnastes inscrits sur les différents organigrammes sont considérés comme pré inscrits.

Il appartient à leur club de les engager définitivement (ou de déclarer leur forfait) avant la date limite (21 jours au plus tard avant la date du championnat pour la GAM/GAF, selon calendrier du programme technique pour la GR) et de communiquer le nom des juges au responsable.

Une amende de 80 € par gymnaste individuel avec un maximum de 200€ et de 160 € par équipe (ou ensemble GR) sanctionne l'absence, ou le retard de réponses, ou le retard de déclaration de forfait de la part des clubs. Les juges seront tenus de se présenter normalement le jour de la compétition (sous peine d'amende).

Pour les engagements hors délais, le prix de l'engagement sera doublé.

Les engagements accompagnés des règlements correspondants sont à envoyer impérativement avant la date limite à l'adresse suivante :

F.S.G.T. CFA Gymnastique à l'attention de

DESVERGNE Aurélia 14-16, rue Scandicci 93508 PANTIN CEDEX

Le respect des dates limites permet, en cas de forfait, de prévenir le plus tôt possible les éventuels réservistes et de remanier les organigrammes.

Les forfaits pour raison médicale seront acceptés (sans amende) jusqu'au jour de la compétition sur présentation d'un justificatif établi par un docteur en médecine. Ces forfaits seront tout de même déclarés le plus tôt possible. TOUTE présentation de certificat médical après la compétition sera également sanctionnée d'une pénalité de 160 €.

Les feuilles de déclaration de forfait sont à envoyer à la même adresse que les engagements.

Les clubs qui ne sont pas à jour de leurs pénalités, affiliations, achat des programmes techniques et engagements ne pourront pas participer à des compétitions ni organiser une manifestation fédérale.

N.B. Les fiches d'engagement à utiliser se trouvent dans les règlements Technique de chaque discipline GAM, GAF, GR.

8. PROGRAMME INTERNATIONAL

8.1 Définition

La F.S.G.T. est membre de la Confédération Sportive Internationale du Travail (C.S.I.T.) et de « International Sport and Culture Association » (I.S.C.A.) qui organisent, dans le même esprit de convivialité que la F.S.G.T., des compétitions et des rencontres internationales et multisports.

Dans ce cadre, la Commission Fédérale d'Activité gymnastique propose et organise une délégation représentant la gymnastique F.S.G.T.

8.2 Extrait du règlement CSIT

Sélection en fonction du programme proposé par l'International

La sélection de l'équipe fédérale est faite par les responsables techniques de chaque discipline et la CFA, selon les critères fédéraux et ceux spécifiques à la CFA Gym. Une liste de réservistes est alors établie en même temps que la liste principale.

Concours: en fonction du programme proposé par l'International

Les concours des gymnastes ont lieu conformément aux règles de la F.I.G pour les championnats A et sur le code C.S.I.T. pour les championnats B et C. Des dérogations par rapport à celles-ci peuvent être décidées par la commission de gymnastique CSIT et publiées lors de la publication des concours.

Jury

Une réunion du jury doit avoir lieu avant les concours. Elle est animée par le président du jury. Les décisions qui en découlent engagent les juges. Le plateau est sous la responsabilité du président du jury, notamment pour le matériel et le respect des règles. Les juges ont l'obligation de remplir leur devoir de manière neutre et objective. Ils doivent être en possession de leur carte de juge C.S.I.T. ou F.I.G. (avec recyclage CSIT)

9. STAGE FÉDÉRAL

EN COURS DE REMANIEMENT

10. ANNEXE

10.1 Fiche de candidature d'organisation de compétition fédérale pour les finales 2023,2024,2025...

Fiche de candidature d'organisation de compétition fédérale

LE CLUB (OU COMITÉ) : N°

D'AFFILIATION :

ADRESSE :

TEL :

E-MAIL@.....

LE PRÉSIDENT :

NOM :

ADRESSE : TEL :

.....

E-MAIL@.....

CANDIDATURE À L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT :

GAM – GAF

Championnat fédéral par équipe

Championnat de FRANCE

Individuelles et ensembles

GR

Championnat fédéral individuel

DATES PROPOSEES :

Adresse :

Matériel mis à disposition :

Surface de l'aire de compétition : Capacité d'accueil du public :

Distance de la salle d'échauffement : Hauteur de plafond :

Distance du lieu de restauration :

SALLE D'ECHAUFFEMENT :

Adresse :

Avec agrès - praticable

Sans agrès -praticable

d'autre salle

Matériel mis à disposition :

Pas

MOYENS DE TRANSPORTS POSSIBLE :

Avion

Train

11. CRITÈRES FÉDÉRAUX DE SÉLECTION INTERNATIONALES FSGT

	CRITÈRES	ADULTES (18 ANS ET +)	JEUNES (-18 ANS)
1	ANNÉES D'ADHÉSION CONSÉCUTIVES (LICENCE OMNISPORT) EN PLUS DE LA SAISON EN COURS	2 années	1 année
2	PARTICIPATION À TOUS LES CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX EN PLUS DE LA SAISON EN COURS (VOIR CRITÈRES SPÉCIFIQUES CFA GYM)	2 années consécutives	1 année
3	CLASSEMENT AUX CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX (VOIR CRITÈRES SPÉCIFIQUES CFA GYM)	X	X
4	PARTICIPATION AUX RASSEMBLEMENTS OU STAGE FÉDÉRAUX	X	X
5	PARTICIPATION INTERNATIONALES SUCCESSIVES MAXIMUM DANS UNE MÊME CATÉGORIE D'ÂGE	3	3
6	CONNAÎTRE LES RÈGLES DES COMPÉTITIONS SPORTIVES DE SA DISCIPLINE	X	X
7	ÊTRE IMPLIQUÉ DANS LA VIE DE SON CLUB	X	X
8	ANCIENNETÉ DE RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE DANS L'ACTIVITÉ EN PLUS DE LA SAISON EN COURS	-	-
9	CONNAÎTRE LA FSGT, SES ACTIONS, SON HISTOIRE, PROMOUVOIR SES VALEURS	-	-

Ces critères ont été décidés par le Domaine international le 14 déc. 2011, après étude du collectif international et consultation des responsables de CFA.

Des dérogations pourront être faites selon des cas précis (blessures, congés maternité ou parentaux, déménagements, expatriation professionnelle, fermeture de club, etc..) et en appui sur la bonne foi des demandeurs. Le comité départemental et le club seront sollicités par la Commission Fédérale d'Activité pour avis.

12. CRITERES SPECIFIQUES CFA GYM GR DES SÉLECTIONS INTERNATIONALES

(2)	PARTICIPATION À TOUS LES CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX	Applicable pour les entraîneurs 2 années consécutives + l'année en cours Dérogation pour les catégories jeunes (benj. Min. Cadet)
(3)	CLASSEMENT AUX CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX	GAM-GAF : sur championnats individuel et participation en équipe GR : Prise en compte éventuelle de résultat par engin.
(4)	PARTICIPATION AUX STAGES FÉDÉRAUX	Applicable pour les entraîneurs
10	NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM PAR CLUB	3 toutes catégories confondues afin d'élargir la participation des clubs. Exception faite pour les ensembles GR

NB : Pour les gymnastes ; les critères de sélection sont, dans l'ordre de préséance des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 10.